

Lettre aux parents d'élèves des écoles publiques, concernant les futurs rythmes scolaires

Turckheim, le 10 septembre 2013

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité le 21 mars 2013, de reporter la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2014.

Les nouveaux rythmes scolaires conduiront à l'allègement de la journée de classe de 45 minutes et à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine. La mise en place d'une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos devrait favoriser la réussite scolaire des enfants.

Rappel des grands principes énoncés par la Loi

Le décret du 21 janvier 2013 a introduit les nouveautés suivantes tant pour les écoles maternelles que pour les écoles primaires :

Modification de l'emploi du temps (journées allégées)

24 heures d'enseignement par semaine
9 demi-journées de classe incluant le mercredi ou le samedi matin
5 heures 30 d'enseignement maximum par jour
3 heures 30 d'enseignement maximum par demi-journée
1 heure 30 minimum de pause méridienne

L'ajout d'heures de classe le mercredi ou le samedi matin permettra d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes.

Outre le projet d'organisation de la semaine, la réforme de 2013 introduit deux nouvelles notions :

- **les activités pédagogiques complémentaires (APC)** qui remplacent l'aide personnalisée instituée en 2008. Elles sont de 36 heures annuelles, soit une heure par semaine. Cette heure hebdomadaire s'ajoute aux 24 heures d'enseignement que compte la semaine d'école. Les APC peuvent s'adresser à tous les élèves en fonction des besoins identifiés par l'enseignant. Elles ne sont pas obligatoires.
- **Le projet éducatif territorial (PEDT)** qui introduit de nouveaux temps d'activités périscolaires à raison de 3 h par semaine. Ce projet a pour but de structurer et de rendre cohérente l'articulation temps scolaire / temps périscolaire. Ces nouveaux temps d'activités seront ouverts à tous les élèves, mais ils ne sont pas obligatoires.

Mise en œuvre des projets d'aménagement des rythmes scolaires

Un groupe de travail composé de parents d'élèves délégués, d'enseignants, d'associations, des services municipaux et d'élus a été mis en place pour réfléchir aux modalités d'application de la réforme des rythmes scolaires : choix des nouveaux horaires, cours le mercredi ou le samedi etc...

A cet effet, un premier questionnaire vous est adressé, sous ce pli, pour recueillir votre avis :

- sur le choix de la demi-journée,
- la modification éventuelle des horaires.

Après dépouillement, vous serez informés des résultats par courrier.

Dans un deuxième temps, un comité de pilotage composé d'élus, d'enseignants et de parents d'élèves devra mener une réflexion sur la mise en œuvre du projet éducatif territorial. Seront abordés, entre autres, les activités périscolaires et la participation financière.

L'application de ces nouveaux rythmes étant un vrai défi, il appartient à nous tous, élus, parents et enseignants, de faire des efforts pour que cette réforme soit une réussite.

Je vous assure de mon profond dévouement.

Jean-Marie BALDUF
Maire

P.J. 1 questionnaire